

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2025

Publication : 25/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 21 mars 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

3^{ème} séance de l'annéeSéance du 11 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 11 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni en présentiel uniquement à la salle du conseil (siège - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Étaient présents : 27 conseillers communautairesPrésident : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Autres conseillers communautaires : Mme Maddly GARGAR à M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Magali MARCIN à M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Rosan RAUZDUEL à Mme Nadège THEOPHILE- M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

Nombre de conseillers absents non excusés : 10

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- M. Fabert MICHELY

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Alix NABAJOH

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 27

Votants : 32 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 31

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 1
(M. Dominique THEOPHILE)Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

Délibération n°2025.04.03/654

Vote des budgets primitifs de l'exercice 2025 :

Budget annexe Environnement

RapporteurMme Renée-George
NABAJOH-DELOUMEAUXVice-présidente de la commission
affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 25 AVR. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

29 AVR. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M 57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Le budget primitif 2025 est proposé cette année sans les reports de résultats N-1.

Des ajustements de crédits seront donc nécessaires lors du vote du Budget Supplémentaire après intégration des résultats 2024.

I. Section de fonctionnement

A. Les recettes de la section de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025
Total des Recettes de fonctionnement	34 192 929,76 €	29 000 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 025 771,39 €	
013 Atténuation de charges	- €	
70 Produits des services	- €	
73 Impôts et taxes	29 167 158,37 €	29 000 000,00 €
74 Dotations et participations	- €	
75 Autres produits de gestion courante	- €	
76 Produits financiers	- €	
77 Produits spécifiques	- €	
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €	

a. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales constituées par la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères s'élèvent à 29 000 000 euros et demeurent stables par rapport à l'exercice 2024.

Ce montant de TEOM est déterminé sur la base des besoins exprimés par les services en vue de l'équilibre du budget pour le financement des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères.

B. Les dépenses de la section de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses de fonctionnement	34 192 929,76 €	29 000 000,00 €
011 Charges à caractère général	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	5 956 494,11 €	3 600 000,00 €
014 Attenuation de produits	- €	
023 Virement à la section d'investissement	- €	
65 Autres charges de gestion courante	10 967 158,37 €	10 200 000,00 €
66 Charges financières	- €	
67 Charges spécifiques	109 277,28 €	- €
68 Dotations aux provisions	- €	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	160 000,00 €	200 000,00 €

a. Les charges à caractère général – chapitre 011

Ces dépenses sont évaluées à 15 000 000 €. En 2024, l'exécution était plus importante en raison notamment de l'intégration de 4 années (2020 à 2023) de régularisations de remboursements de charges générales du budget environnement vers le budget principal.

Un ajustement sera possible lors du Budget Supplémentaire après intégration des résultats 2024.

b. Les charges de personnel – chapitre 012

Les charges de personnel sont stables par rapport au Budget Primitif 2023 et s'élèvent à 3 600 000€. L'inscription en 2024 pour le chapitre 012 a été augmenté en raison de l'intégration des remboursements de charges de personnel (cf a.).

c. Les autres charges de gestion – chapitre 65

Ces dépenses constituées exclusivement par la participation de CAP EXCELLENCE au SYVADE font l'objet d'un contrôle financier et technique régulier. Ainsi, un tiers des dépenses de fonctionnement concernent le traitement des déchets vert, de verres, et des déchets ménagers principalement et s'élèvent à 10 967 158.37 €.

d. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) – chapitre 042

La prévision pour comptabiliser les amortissements 2025 s'élève à 200 000 €. Le montant est identique en recettes d'investissement.

II. Section d'investissement**A. Les recettes de la section d'investissement**

	BP 2024	BP 2025
Total des recettes d'Investissement	3 866 911,64 €	3 124 137,00 €
001 Résultat d'investissement reporté	2 534 552,64 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	- €	
13 Subventions d'investissement	1 032 359,00 €	2 924 137,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	
21 Immobilisations corporelles	- €	
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	
23 Immobilisations en cours	- €	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	300 000,00 €	200 000,00 €

a. Les subventions d'investissement – chapitre 13

Les prévisions de recettes d'investissement concernent :

- La déchèterie de Trioncelle avec 2 032 958 € de subvention du FEDER et 750 000 € de subvention de l'ADEME
- La déchèterie de Petit-Perou avec 50% de la subvention de l'ADEME de 282 359 € soit 141 179 €.

b. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) – chapitre 042

La prévision pour comptabiliser les amortissements 2025 s'élève à 200 000 €. Le montant est identique en dépenses de fonctionnement.

B. Les dépenses de la section d'investissement

	BP 2024	BP 2025
Total des dépenses d'Investissement	3 866 911,64 €	3 124 137,00 €
D001 Résultat d'investissement	- €	
10 Dotations, fonds divers et réserve	- €	
Total des opérations d'équipement AP / CP	3 478 973,18 €	3 124 137,00 €
<i>chapitre 20 - AP/CP</i>	<i>478 973,18 €</i>	<i>400 027,00 €</i>
<i>chapitre 21 - AP/CP</i>	<i>1 000 000,00 €</i>	<i>915 149,34 €</i>
<i>chapitre 23 - AP/CP</i>	<i>2 000 000,00 €</i>	<i>1 808 960,66 €</i>
13 Subventions d'investissement versées	- €	
16 Remboursement d'emprunt	- €	
20 Immobilisations incorporelles	187 938,46 €	
204 Subvention d'équipements versées	- €	
21 Immobilisations corporelles	200 000,00 €	
23 Immobilisations en cours	- €	
27 Autres immobilisations financières	- €	
041 Opérations patrimoniales	- €	
TOTAL DU BUDGET		

a. Les dépenses d'équipement – chapitre 20, 21 et 23

Les dépenses d'équipement concernent la construction/rénovation des déchèteries de Baie-Mahault et des Abymes et le projet de gratification de geste de tri pour un total de 3 124 137 €.

Ces projets sont gérés en AP / CP et pourront faire l'objet d'ajustement en fonction de l'avancement des travaux au cours de l'exercice.

L'équilibre du projet de budget primitif ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE s'établit comme suit :

FUNCTIONNEMENT

Total des Recettes de fonctionnement	29 000 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	
73 Impôts et taxes	29 000 000,00 €
74 Dotations et participations	
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
Total Depenses de fonctionnement	29 000 000,00 €
011 Charges à caractère général	15 000 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 600 000,00 €
014 Atténuation de produits	
023 Virement à la section d'investissement	
65 Autres charges de gestion courante	10 200 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges spécifiques	- €
68 Dotations aux provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €

INVESTISSEMENT

Total des recettes d'Investissement	3 124 137,00 €
001 Résultat d'investissement reporté	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	
13 Subventions d'investissement	2 924 137,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
021 Virement de la section de fonctionnement	
23 Immobilisations en cours	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €
Total des dépenses d'Investissement	3 124 137,00 €
D001 Résultat d'investissement	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement AP / CP	3 124 137,00 €
chapitre 20 - AP/CP	400 027,00 €
chapitre 21 - AP/CP	915 149,34 €
chapitre 23 - AP/CP	1 808 960,66 €
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 20 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :**ARTICLE 1-** De voter le Budget primitif 2025 du *budget environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :**FONCTIONNEMENT**

Total des Recettes de fonctionnement	29 000 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	
73 Impôts et taxes	29 000 000,00 €
74 Dotations et participations	
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
Total Depenses de fonctionnement	29 000 000,00 €
011 Charges à caractère général	15 000 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 600 000,00 €
014 Atténuation de produits	
023 Virement à la section d'investissement	
65 Autres charges de gestion courante	10 200 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges spécifiques	- €
68 Dotations aux provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €

INVESTISSEMENT

Total des recettes d'Investissement	3 124 137,00 €
001 Résultat d'Investissement reporté	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	
13 Subventions d'investissement	2 924 137,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
021 Virement de la section de fonctionnement	
23 Immobilisations en cours	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00 €
Total des dépenses d'Investissement	3 124 137,00 €
D001 Résultat d'Investissement	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement AP / CP	3 124 137,00 €
chapitre 20 - AP/CP	400 027,00 €
chapitre 21 - AP/CP	915 149,34 €
chapitre 23 - AP/CP	1 808 960,66 €
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, sous le contrôle de ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'État, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2025

Le président de séance

Le président


Éric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Marie-Andrée MANDIL



- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 25 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 29 AVR. 2025

